

vernement actuel. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons nous attendre que le Gouvernement obtienne beaucoup d'aide de ce côté. On a beaucoup critiqué cette proposition, et je pourrais moi-même, je le crois, montrer l'insuffisance de la tentative du Gouvernement qui veut combattre une coalition aussi puissante. Je serais presque porté à abandonner la partie en désespoir de cause, en pensant que toute tentative de ce côté est vouée à l'insuccès et que l'on ne peut rien faire contre les grands intérêts en question. Mais il est intéressant de remarquer les efforts que l'on fait pour réfuter les accusations portées contre la conférence maritime de l'Atlantique-Nord. Les messieurs qui sont en relation avec ces compagnies trouvent des paroles éloquentes et se donnent beaucoup de mal pour expliquer combien ce mouvement est injuste et méchant et pour prouver que les plaintes portées contre les frets élevés ne sont aucunement fondées. Eh bien, je ne puis pas comprendre pourquoi ils se tourmentent tant que cela si la mesure proposée ne doit avoir aucun effet sur la situation future du transport maritime.

L'hon. M. LAPOINTE: Ils font cela pour se délasser.

M. FORKE: Je ne puis voir la raison de tout ce bruit. Il n'a aucune importance. Un honorable député siégeant à ma droite—je ne sais pas lequel—a dit l'autre jour quelque chose laissant croire qu'il y a analogie entre une mise en commun pour la vente du blé et une coalition; il a du moins exprimé l'avis qu'une mise en commun est de la nature d'une coalition. Je veux bien admettre que, dans une certaine mesure, c'est vrai; mais, si vous me permettez une petite digression, monsieur l'Orateur, je vais tenter d'expliquer la différence qui existe entre un syndicat pour la vente en commun du blé et une coalition constituée dans le but de relever les prix ou à toute autre fin. On n'a jamais organisé un syndicat dans le but de relever les prix. L'autonne dernier, les journaux affirmèrent que le syndicat pour la vente en commun du blé avait été cause du relèvement des prix du blé au cours des quelques mois précédents. Je ne partage aucunement cet avis; je ne pense pas qu'aucun syndicat puisse augmenter les prix du blé. Voici quelle idée a présidé à l'organisation des syndicats pour la vente en commun du blé. On bat de grandes quantités de blé que l'on vend pendant la période qui s'écoule entre la mi-septembre et la mi-décembre. On le jette sur le marché tout à la fois, en quantités énormes. Les meuniers ne peuvent en employer qu'une certaine quantité à la fois, et généralement, ils n'achètent que le blé dont ils ont immédiatement besoin. Il

faut donc que quelqu'un achète l'excédent considérable qui encombre le marché. Celui qui l'achète doit naturellement spéculer sur le prix du blé futur. Il doit tenir compte de l'immobilisation de son capital pendant une certaine période, et il est probable qu'il n'acceptera pas de risques; on ne peut s'attendre qu'il paie le prix fort. L'objet d'un syndicat est de vendre le blé, non pas tout à la fois, mais à mesure que les minoteries en ont besoin; d'approvisionner les minoteries quand celles-ci le demandent, afin de faire agir la loi de l'offre et de la demande. Il est en conséquence fort possible au producteur d'obtenir un prix plus élevé, et le consommateur n'a pas à payer plus cher pour son blé qu'il ne l'aurait fait autrement. Cette méthode a encore pour effet d'éliminer le spéculateur, qui ne manquerait pas de s'interposer entre le producteur et le meunier, acheteur du blé. Telle est la différence que j'établis entre un syndicat et une conférence dont le but pourrait être de relever les prix.

Je ne pense pas que les membres de notre groupe aient jamais été entichés des subventions. Nous n'avons pas, au Canada, à nous réjouir de cette méthode. La Chambre a actuellement à l'étude une affaire concernant une grande compagnie qui a reçu du pays d'énormes sommes sous forme de subventions. Je n'hésite pas à dire que c'est une tache à la bonne renommée du Canada; c'est une souillure indélébile, et je suis sûr que tout Canadien patriote éprouve de la honte au sujet des agissements de cette compagnie. L'état de choses qui en est résulté n'est pas de nature à nous faire apprécier outre mesure la coutume de subventions considérables versées à une compagnie quelconque. Néanmoins, si l'on peut démontrer qu'une subvention procurerait des avantages appréciables, je ne me considérerais lié à aucune manière de voir à cause de considérations d'ordre théorique. Nous vivons dans un âge pratique; nous devons nous adapter à certaines exigences et le faire de la meilleure façon possible. Quant à la subvention projetée dans le cas actuel, quoiqu'on puisse arguer pour ou contre, elle n'est pas destinée à une catégorie particulière ou à certaines personnes. Si elle profite à certains, elle sera dépensée dans l'intérêt de tous. La catégorie d'exportateurs qui, à mon avis, bénéficieraient le plus d'une réduction des frets maritimes effectuée par le moyen de ce marché conclu par le Gouvernement avec la compagnie Petersen, seront les expéditeurs de marchandises en colis.

J'ai dit que le remède proposé me paraît insuffisant dans les circonstances. On me dit que près de mille navires partent du port de Montréal au cours de la dernière saison; et à ce sujet je veux admettre les chiffres de